



Service Vie Scolaire

SVS/13-603-162 du 01/07/2013

GROUPE DE PILOTAGE ACADEMIQUE "CLIMAT SCOLAIRE"

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme HORDERN - Tel : 04 42 91 75 71 - Fax : 04 42 91 70 02

Le Recteur de l'Académie d'Aix Marseille

DECIDE

Article 1^{er} Il est créé auprès du Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille un groupe académique « climat scolaire » présidé par le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille.

Article 2 : Il est composé comme suit :

- Messieurs les DASEN
- Monsieur le directeur de cabinet du Recteur
- Madame la DRRH
- Madame la PVS
- Messieurs les IA-IPR EVS
- Monsieur le responsable de l'EMAS
- Madame la conseillère technique sociale

Article 3 : Le groupe se réunira dans sa formation plénière ou restreinte au cours de l'année en fonction des thèmes à aborder.

Article 4 : Sa mission consiste à travailler autour des quatre axes prioritaires de la délégation ministérielle chargée de la lutte et de la prévention des violences en milieu scolaire.

- l'amélioration du climat scolaire
- le bien être des personnels et le suivi des personnels victimes
- la relance de la campagne « agir contre le harcèlement scolaire à l'école »
- la prévention d'urgence et de gestion de crise.

Article 5 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence le 13 juin 2013

Signataire : Bernard DUBREUIL, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités